
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 5 DÉCEMBRE 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 5 décembre 2000*

Aujourd'hui, à quinze heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 102 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)
- n^o 115 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière
- n^o 132 Loi modifiant la Loi sur les architectes
- n^o 139 Loi sur le notariat
- n^o 143 Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.